

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 51

Règlementation stationnement et circulation
Marché Gourmand du jeudi 09 mai 2024

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, quatrième partie;

VU la demande en date 30 avril 2024 faite par M. Philippe ESCROZAILLES, Président de l'association des commerçants APIL dont le siège social se situe à Limogne-en-Quercy (46), pour l'organisation d'un marché gourmand en plein air, le jeudi 09 mai 2024.

Considérant que la bonne organisation de cette manifestation du 09 mai 2024, ainsi que la sécurité du public sur la place, nécessitent l'interdiction de circuler et de stationner;

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du jeudi 09 mai 2024 de 4h00 au vendredi 10 mai 2024 à 1h00 (du matin)

- Sur la place Jean-Louis Belvezet,
- Tout le long de la place du marché,
- Sur la portion de la Rue de Lugagnac allant du carrefour avec la D911 jusqu'au carrefour avec les rues du Château et du Grainetier

Article 2 : La déviation des véhicules se fera par la rue de Cénevières, rue de l'église, rue du Grainetier, rue du Château et rue de Lugagnac.

Article 3 : La signalisation de ces interdictions sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires et barrières mis en place par l'organisateur.

Article 4 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Lot.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY,
Le 30 avril 2024.

Affiché le 30/04/2024

Publication au registre le 30/04/2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE.